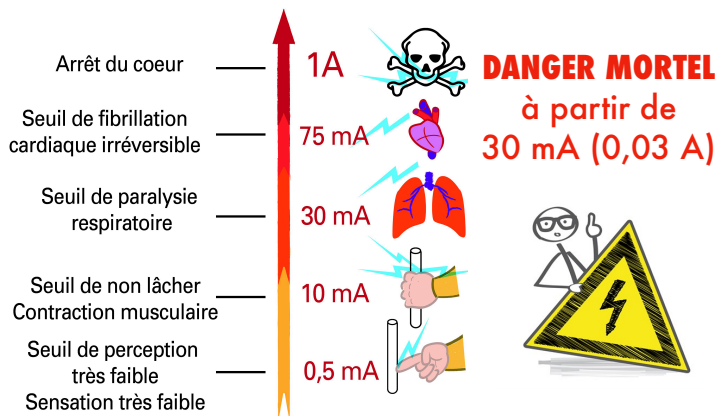


Séquence 1

Intervenir en toute
sécurité sur un SAP

Ce que je dois retenir de l'habilitation BR

Les risques



L'habilitation BR

- Est nécessaire pour pouvoir effectuer des **INTERVENTIONS**.
- Permet de **CONSIGNER** une installation pour soi-même ou pour un exécutant sous ses ordres.
- Permet d'intervenir dans la **ZONE DE VOISINAGE RENFORCÉ**.
- Doit être validée par l'**EMPLOYEUR**.

Les Indices de Protection

IP 0X	Aucune protection
IP 1X	Protégé contre les corps solides supérieur à 50mm
IP 2X	Protégé contre les corps solides supérieur à 12mm

IP2X = Non considéré comme une pièce nue sous tension en BT.

Les domaines de tension

Domaine de tension	Tension U_N en Volts (V)	
	Courant alternatif (AC)	Courant continu (DC)
Très Basse Tension (TBT)	$U_N \leq 50$ V	$U_N \leq 120$ V
Basse Tension (BT)	$50 < U_N \leq 1000$ V	$120 < U_N \leq 1500$ V
Haute Tension	(HTA) $1000 < U_N \leq 50000$ V	$1500 < U_N \leq 75000$ V
	(HTB) $U_N > 50000$ V	$U_N > 75000$ V

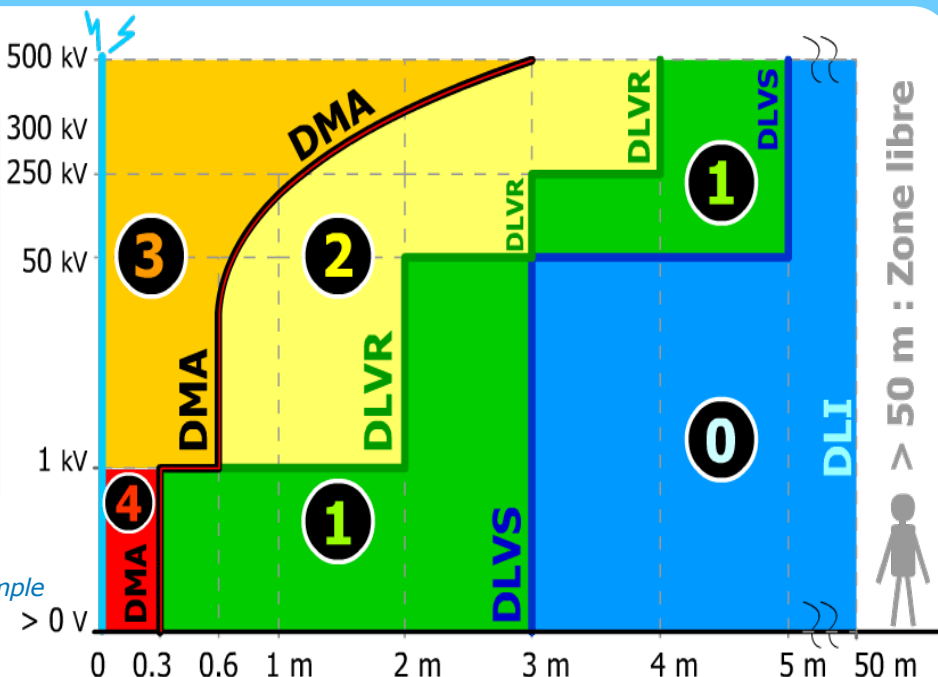
Les zones de voisinage

N°	Nom de la Zone
0	Zone d'investigation Délimitée par la DLI
1	Zone de voisinage simple Délimitée par la DLVS
2	Zone voisinage renforcé (HT) Délimitée par la DLVR
3	Zone de travaux sous tension (HT) Délimitée par la DMA
4	Zone voisinage renforcé (BT) Délimitée par la DMA

DMA : Distance **M**inimale d'**A**pproche (30 cm en Basse Tension)

DLVS : Distance **L**imite de **V**oisinage **S**imple

DLVR : Distance **L**imite de **V**oisinage **R**enforcé



Séquence 1

Intervenir en toute
sécurité sur un SAP

Ce que je dois retenir de l'habilitation BR

La consignation électrique en 5 étapes

Avant la consignation, une étape obligatoire :

Étape 0 : Pré-identification

J'identifie sur le schéma la zone sur laquelle je vais intervenir et l'appareil de sectionnement que je vais devoir manipuler pour couper l'alimentation électrique. Je repère physiquement leurs emplacements sur le SAP.

Les cinq étapes de la consignation :

Étape 1 : Séparation

Je sépare l'ouvrage sur lequel je vais devoir intervenir de toute source électrique en actionnant l'appareil de sectionnement préalablement repéré.

Étape 2 : Condamnation

Je neutralise toute tentative de réarmement manuel sur l'appareil sectionné à l'aide d'un cadenas et je pose un affichage explicitant la condamnation. Je remets la clé à sa place sur le tableau des cadenas.

Étape 3 : Identification

J'identifie l'appareil que je viens de condamner et je vérifie qu'il s'agit bien de celui sur lequel je dois intervenir. Je repère ou je balise la zone d'intervention si nécessaire.

Étape 4 : V.A.T.

Je **V**érifie l'**A**bsence de **T**ension au moyen d'un appareil dédié comme l'indique la procédure ci-contre

Étape 5 : MALT/CC

J'effectue la **M**ise **À** La **T**erre et en **C**ourt-**C**ircuit en cas de risque de retour de tension, de tension induite ou de câbles de grande longueur. Cette opération n'est donc pas systématique.

La V.A.T.

Cette opération s'effectue :

- ◆ Après s'être équipé
- ◆ Avec un Vérificateur d'Absence de Tension
- ◆ En aval de l'appareil qui a été condamné **ET**
- ◆ Juste en amont de la zone d'intervention.

1. Test de l'appareil
2. Test entre chaque phase (L1, L2, L3) et la terre (PE)
3. Test entre chaque phase (L1, L2, L3) et le neutre (N)
4. Test entre toutes les phases (L1-L2 / L1-L3 / L2-L3)
5. Test de l'appareil

Les moyens de se protéger

Équipements de Protection Individuels (EPI)

- Chaussures isolantes
- Vêtements ininflammables
- Gants isolants
- Casque
- Écran facial

Équipements Individuels de Sécurité (EIS)

- Outillage isolé (logo )
- Tapis isolant
- Vérificateur d'Absence de Tension (VAT)
- Cadenas de consignation

Les Equipements Collectifs de Sécurité (ECS)

ou

Equipements de Protection Collectifs (EPC)

- Balisage
- Nappe isolante

Que faire en cas d'accident ?

A – PROTEGER

Soustraire la victime aux effets du courant par la mise hors tension, tout en se protégeant soi-même.

B – ALERTER

Appeler ou faire appeler les secours en passant par la Vie Scolaire.

C – SECOURIR

Rester avec la victime tant que les secours ne sont pas arrivés. Prodiger les premiers secours seulement si on a une formation de secouriste du travail (SST).

Que faire en cas d'incendie ?

1. Donner l'alerte.
2. Mettre hors tension l'installation.
3. Fermer les portes et les fenêtres.
4. Attaquer le feu à la base à l'aide d'un extincteur adapté (dioxyde de carbone, poudre).
5. Après l'extinction de l'incendie, évacuer les gaz toxiques en aérant.